

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du lundi 16 décembre 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 11 décembre 2024

Présents : 11
seize décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 12

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER

Pour : 12
DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Sollicitation des domaines pour la mise en vente du camion MERCEDES UNIMOG communal - DE_138_2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la récente acquisition d'un tracteur agricole pour la viabilité hivernale et estivale de la commune d'Allanche. Ce tracteur a pour objectif de remplacer un véhicule appartenant à la flotte communale, à savoir un camion de marque MERCEDES type UNIMOG équipé d'une étrave transformable et de chaînes.

Il explique que la commune n'a plus l'utilité de conserver ce véhicule au sein de la flotte communale.

De ce fait, il précise vouloir le mettre en vente aux enchères en passant par le service du Domaine.

Le domaine est un service de vente aux enchères des biens mobiliers des collectivités publiques.

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait bénéficier d'un chiffrage précis effectué par un expert du Domaine, mais également d'une publicit

Date de transmission de l'acte: 24/12/2024

Date de réception de l'AR: 24/12/2024

015-211500012-DE_138_2024-DE
A G E D I



dans les ventes aux enchères.

Il ajoute enfin que les services du Domaine sont gratuits.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de saisir le Domaine afin de mettre en vente le véhicule communal type UNIMOG équipé d'une étrave transformable et de chaînes et de fixer un prix de réserve au montant de 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise en vente aux enchères auprès du Domaine ;
- **FIXE** le prix de réserve au montant de 25 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la réalisation de ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 24 DEC. 2024
publié le : 24 DEC. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/12/2024
Date de réception de l'AR: 24/12/2024

015-211500012-DE_138_2024-DE
A G E D I